



OEA

Plus de droits pour plus de personnes

MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM)

*Rapport d'évaluation sur les politiques
en matière de drogues:*

*Renforcement institutionnel, recherche, information,
suivi et évaluation, et coopération internationale*

Résumé Continental

Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle (SSM)

2023

Élaboré à partir des résultats
des rapports d'évaluation des
pays pour 2023



**Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine
de lutte contre l'abus des drogues(CICAD)
RÉCAPITULATIF 2024 POUR LE CONTINENT AMÉRICAIN
DU MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM)
RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL; RECHERCHE, INFORMATION, SUIVI
ET ÉVALUATION; ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
(Élaboré à partir des résultats des rapports d'évaluation des pays pour 2023)**

Au cours de 2023, des États membres¹ de l'Organisation des États Américains (OEA) ont été évalués par le Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) sur leur degré de conformité aux actions prioritaires relatives au renforcement institutionnel; recherche, information, suivi et évaluation; et coopération internationale. Les grandes lignes de ces mesures sont exposées dans le Plan d'action continental sur les drogues 2021-2025² de la CICAD. Les résultats de l'évaluation indiquent que des progrès appréciables ont été réalisés au niveau continental, un nombre important de mesures prioritaires présentent un degré de conformité dépassant 50 %, dont les suivantes :

Renforcement institutionnel

- Positionnement des autorités nationales en matière de drogues à un niveau politique élevé, leur attribuer de l'autorité pour diriger et coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques nationales en matière de lutte antidrogue.
- Élaboration/mise à jour des politiques et stratégies nationales en matière de drogues, conformément à la Stratégie continentale sur les drogues 2020 de l'OEA et le Plan d'action correspondant, la majorité de ces politiques et/ou stratégies étant fondées sur des données probantes.
- Promotion d'une gestion infranationale/locale des politiques et/ou stratégies en matière de drogues là où les lois nationales le permettent.
- Adoption de mesures alternatives à l'incarcération pour les crimes mineurs non violents liées à la drogue.

Recherche, information, suivi et évaluation

- Développement de systèmes d'information sur les traitements de la toxicomanie, qui enregistrent le nombre de patients traités, le diagnostic, les antécédents cliniques et les informations disponibles sur les résultats des traitements.
- Renforcement de la capacité des acteurs concernés à améliorer la collecte, la gestion et la diffusion des informations relatives aux drogues.
- Établissement et renforcement des relations entre les observatoires nationaux sur les drogues

¹ États membres ayant participé à l'évaluation de 2023 : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas (Commonwealth des), Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique (Commonwealth de la), El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis (Fédération de), Saint-Vincent-et-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

² https://www.oas.org/fpdb/press/Plan_de_Accion_Hemisferico_sobre_Drogas_2021-2025_ESP.pdf

ou les bureaux techniques similaires, et les laboratoires de police scientifique nationaux, locaux ou infranationaux, afin d'améliorer la collecte de données sur la composition chimique des substances et des précurseurs saisis.

Coopération internationale

- Renforcement de la coopération régionale et internationale pour enquêter poursuivre des les crimes liés à la drogue.
- Renforcement de la coopération régionale et internationale pour faciliter l'entraide judiciaire, l'extradition et le transfert des procédures, conformément aux instruments juridiques internationaux, dans le cadre des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes liées à la drogue.

Cependant, les rapports des pays³ soulignent que des efforts supplémentaires doivent être consentis dans les domaines suivants :

- Le degré le plus élevé de non-conformité en ce qui concerne le renforcement institutionnel a trait à une participation insuffisante du secteur privé à l'élaboration d'approches novatrices dans la mise en œuvre des **politiques ou stratégies nationales en matière de drogues** (59 %).
- Un pourcentage élevé (41 %) des pays indiquent l'absence ressources financières adéquates ou d'autres ressources nécessaires à la mise en œuvre de **politiques et programmes nationaux des drogues**.
- En ce qui concerne **des alternatives à l'incarcération**, 41 % des pays n'ont pas développé de mécanismes de suivi et d'évaluation de ces mesures pour les crimes mineurs non violentes liées à la drogue.
- Concernant la **promotion de peines proportionnelles à la gravité des crimes liées à la drogue**, la moitié des pays n'encouragent pas de réformes juridiques à cet égard.
- Dans la section Recherche, information, suivi et évaluation, 56 % des pays se conforment seulement partiellement à la mise en place et au renforcement d'un **réseau national d'information sur les drogues (RID)**, qui assurent une surveillance à long terme et d'un **système d'alerte précoce (SAP)** pour répondre rapidement aux nouvelles menaces.
- En outre, 69 % des pays ne contribuent pas au **Système d'alerte précoce des Amériques (sigle en espagnol SATA)**, géré par le Secrétariat exécutif de la CICAD, lequel rassemble les alertes des différents pays et les diffuse auprès des États membres.
- En ce qui concerne le **Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM)**, 56 % des pays ne diffusent pas leurs rapports nationaux d'évaluation, et 47 % ne partagent pas de bonnes pratiques ou de leçons apprises, ce qui limite la coopération et le partenariat à l'échelle continentale entre les États membres.
- En ce qui concerne **l'accès à l'information sur la consommation de drogue et les questions connexes**, 50 % des pays n'effectuent pas d'évaluations de l'impact des programmes de traitement et de prévention en utilisant des méthodologies scientifiques.
- Dans le domaine de la coopération internationale, le degré de non-conformité le plus élevé indique que 53 % des pays n'ont pas **adopté de loi nationale** ou pris des mesures administratives pour mettre en œuvre plus complètement les obligations énoncées dans les conventions internationales relatives au problème mondial des drogues.

³ <https://www.oas.org/ext/en/security/mem?type=1&category=12#7398>



**ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)**

1889 F Street NW
Washington, D.C. 20006
www.cicad.oas.org